



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE TAXI

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

LE 16/07/2024

Session du 10 au 12 Juillet 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
439861	/2	/10	/5	/3	Ajourné
391624	/2	/10	/5	/3	Ajourné
420672	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000297207PE3PF3	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000411084PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000434879PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000410855PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000336657TE1PE	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000419768PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné

0000423532PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000327670PE2	/2	/10	/5	/3	Ajourné

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.